

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

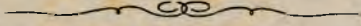
DE

L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 221. Octobre-Novembre-Décembre 1899.

AVIS.

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 9 Janvier 1900*, à *deux heures et demie précises*, dans la salle de l'ancienne *Ecole des Frères, place du Parvis-Notre-Dame.*



SENLIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

ANCIENNES MAISONS PAYEN ET NOUVIAN

Place de l'Hôtel-de-Ville.

1899

OFFICE DE LA VACHERIE

LAPORTE & LEFRANC, 95, Boulevard Sébastopol, PARIS

26^e ANNÉE

CHOIX DE VACHERIES DANS PARIS ET BANLIEUE

Depuis 5.000 fr. jusqu'à 100 000 fr.

Seule Maison recommandée par les Chambres Syndicales des Laitiers Nourrisseurs.

VACHERIE A CÉDER Paris, quartier neuf, tenue 20 ans par vendeur. 23 vaches, 300 litres à 0,40 centimes. Petit loyer, long bail, installation et logement très confortables, constructions récentes.

Bénéfices annuels : 10.000 francs.

On traitera avec 20.000 francs ou garantis du matériel et de la clientèle.

VACHERIE A CÉDER, jolie localité près Paris, tenue 35 ans par venderesse. Installation neuve et très vaste, joli pavillon d'habitation, grande cour. Loyer rare, bail à volonté. 26 vaches, 350 litres vendus 0,40 cent. dans localité.

Bénéfices annuels : 12.000 francs, susceptibles d'augmentation.

On traitera avec 20.000 francs ou garanties matériel et clientèle.

S'adresser à MM. LAPORTE et LEFRANC, 95, boulevard Sébastopol, Paris.

ETABLISSEMENTS DE LIANCOURT (Oise)

les plus importants de France

pour la Construction des INSTRUMENTS ARATOIRES

A. BAJAC**

Ingénieur-Constructeur Breveté S. G. D. G.

SEUL GRAND PRIX. La plus haute Récompense pour les Machines Agricoles françaises à l'Exposition universelle de 1889.

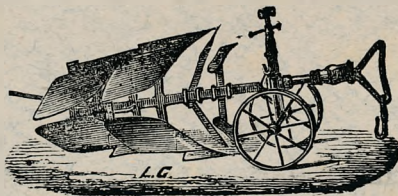
CHARRUES

BISOCS ET TRISOCS

SCARIFICATEURS
Extirpateurs.

Herses en tous genres.

Rouleaux ondulés
et Croskills.



MATÉRIELS

POUR GRANDE CULTURE
à Vapeur
et par Treuils à Manège.

MATÉRIELS COMPLETS
pour culture rationnelle
de la Betterave
à sucre.

CHARRUES-BRABANTS DOUBLES

NOUVELLE HERSE ECROUTEUSE-EMOTTEUSE

le meilleur des brise-mottes.

ROULEAUX SPÉCIAUX POUR BETTERAVES — HOUES A CHEVAL

Arracheurs perfectionnés à 1, 2 et 3 lignes.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice : 11733

CB : 6526

SHAS



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 221. — Octobre-Novembre-Décembre 1899.

Avis.

La prochaine Séance aura lieu le Mardi 9 Janvier 1900, à deux heures et demie précises, dans la Salle de l'ancienne Ecole des Frères, place du Parvis-Notre-Dame.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance ;
 - 2° Dépouillement de la correspondance ;
 - 3° La dénaturation de l'alcool ;
 - 4° Les moyens d'arrêter la mévente des blés ;
 - 5° L'emploi du blé dans la nourriture des animaux ;
 - 6° Le traité de commerce avec l'Amérique ;
 - 7° Renouvellement partiel du bureau (deux membres sortants et un membre décédé) ; vote par correspondance et en séance.
-
-

Compte-Rendu des Travaux de la Société.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 1899.

PRÉSIDENTE DE M. LÉON MARTIN.

Sont présents au bureau : MM. Sagny, vice-président ; Auguste Roland, Léon Roland.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Fautrat, secrétaire de la Société, qui présente ses regrets de ne pouvoir assister à la séance et adresse ses remerciements pour les félicitations qui lui ont été transmises, au nom de la Société, dans le dernier Bulletin.

M. le Président déclare que la Société s'associe complètement aux félicitations adressées à M. Fautrat dans le dernier Bulletin, à l'occasion de sa nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. le Président ajoute qu'il est très touché de la note insérée à son insu dans le dernier Bulletin, par M. Léon Roland, et demandant pour lui la décoration de la Légion d'honneur.

M. Benoist demande qu'il y ait à ce sujet un vœu formel de la Société.

Ce vœu est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

M. le Président remercie la Société, et dit que cette marque d'estime est la meilleure récompense de son dévouement à l'agriculture.

Il est donné aussi lecture d'une lettre de M. le Sous-Préfet, informant la Société que le Gouvernement ne maintient pas la subvention annuellement accordée, la Société ne faisant pas de concours en 1900. Les démarches faites par notre Président n'ont pu faire revenir sur cette décision, qui, paraît-il, est d'ordre général et nécessitée surtout par l'insuffisance des ressources mises à la disposition du Ministre de l'Agriculture par le budget.

M. Rommetin présente et demande l'admission, comme membre de la Société, de M. Bacler d'Albe, receveur particulier des finances à Senlis, et propriétaire dans les Landes. L'admission de M. Bacler d'Albe est prononcée à l'unanimité.

L'ordre du jour amène la discussion de la question des charrues à siège. Il résulte des observations échangées que ce mode de labourage est pratique en Amérique, par suite des grandes surfaces, des longs rayages et des labours superficiels seuls exécutés, mais que dans notre pays, à cause de la division du sol nécessitant le retour de la charrue dans la même raie, par suite aussi des labours profonds nécessaires, ce mode de labourage n'a pas non seulement d'utilité, mais il est même impossible presque partout.

M. le Président entretient la Société de la question des assurances.

M. Bonamy pense que, malgré la loi nouvelle ne visant que les accidents causés par les moteurs inanimés, les cultivateurs seraient prudents en demandant aux Compagnies de couvrir la responsabilité civile des patrons au moins jusqu'à 25.000 francs, alors qu'actuellement la plupart des Compagnies ne garantissent les ouvriers agricoles que jusqu'à 9.000 francs.

M. Rommetin présente à la réunion des tiges de blé venant de chez M. Hanicotte. Dans le dernier Bulletin, M. Rommetin avait fait une description fort intéressante sur la méthode de l'écimage du blé pratiqué à Béthune par M. Hanicotte, pour empêcher la verse des céréales. Ce moyen bien simple, employé depuis quelques années, a donné d'excellents résultats ; il

intéresse donc les agriculteurs de notre région, qui ont eu tant à souffrir de la verse. A la suite de deux voyages à Béthune, M. Rommetin a constaté les résultats obtenus et les tiges de blé qu'il a rapportées laissent voir nettement l'endroit où la section a été faite. On a pu se convaincre que cette section n'avait en rien altéré la vigueur des tiges, les épis sont fort beaux, et le vieil adage, disant qu'il ne faut pas couper son blé en vert, n'a plus sa raison d'être.

M. le Président met en discussion la suppression de l'impôt sur le sucre. La France produit annuellement environ 800.000 tonnes de sucre, et n'en consomme que 400.000 ; il y a donc nécessité d'exporter cet excédent énorme. Les pays importateurs sont surtout l'Amérique et l'Angleterre. Il est fort à craindre que, dans un temps rapproché, ces débouchés ne viennent à manquer.

En effet, les Américains, en prenant l'île de Cuba, ont eu surtout pour but d'y développer la production du sucre. Cette île en produit déjà une grande quantité ; elle en produira encore bien plus lorsque les capitaux américains afflueront, ce qui ne tardera pas, et l'on peut dire qu'à cette époque prochaine les États-Unis tireront de Cuba tout le sucre dont ils ont besoin.

D'un autre côté, la vallée du Nil augmente dans une très forte proportion ses plantations de cannes, et lorsque les Anglais verront que de ce côté ils pourront trouver leur consommation, il n'est pas douteux qu'ils chercheront à fermer leurs portes aux sucres européens, pour ne laisser entrer que les leurs. Nos bons voisins savent donner une entorse à leurs grands principes libre-échangistes, lorsque l'intérêt de leurs nationaux l'exige, et ils n'hésitent pas à devenir protectionnistes lorsqu'ils n'ont plus besoin d'acheter.

Si d'un côté les Américains, et de l'autre les Anglais, ne prennent plus l'excédent de notre production, on est amené à se demander ce que nous ferons de nos sucres. La question a donc une importance énorme ; elle mérite d'être étudiée d'autant plus sérieusement que cette éventualité peut devenir à brève échéance une réalité.

Un des moyens proposés pour résoudre le problème est la suppression de l'impôt sur le sucre. On sait qu'actuellement il paie un impôt de consommation de 60 francs par 100 kilog., alors que sa valeur marchande est d'environ 30 francs ; si donc on retirait cet impôt de 60 francs, on aurait le sucre à 0,30 cent. le kilog. ; il est fort présumable que, dans ces conditions, la consommation augmenterait singulièrement et serait capable

d'absorber toute la production. Mais ce moyen ferait perdre au Trésor environ 200 millions, et le Trésor n'est pas dans une situation à se passer de ces 200 millions.

Que faire alors ? Peut-être qu'en réduisant l'impôt de moitié et en le portant seulement à 30 francs, on arriverait encore à doubler la consommation ; dans ce cas, le Trésor ne perdrait rien.

En effet, si d'un côté l'impôt est diminué de moitié et que la consommation double, le résultat sera le même ; il touchera moitié des droits sur une quantité double, d'où même produit au total.

M. Rommetin fait observer que la loi de 1884 donne des primes à la sucrerie, ce qui lui permet de payer plus cher les betteraves ; si'on abolit l'impôt, ou si même on le réduit, il est probable que les primes payées avec l'impôt sur les sucres seront retirées ou réduites, et que dans ce cas le cultivateur verra ses betteraves payées moins cher par les sucreries n'ayant plus ses primes.

L'assemblée est d'avis de laisser cette question fort intéressante à l'étude.

Le Président parle de la plantation des arbres fruitiers sur les routes. Cette question a déjà préoccupé la Société d'agriculture de Meaux. M. l'Ingénieur de Seine-et-Marne, à la suite d'un voyage dans le Luxembourg, a fait un rapport sur ce sujet. L'administration des Ponts et Chaussées ne paraît pas très enthousiasmée, la plantation des arbres fruitiers sortant de ses habitudes. Il y aurait cependant de ce côté un rapport certain et constant. Autant avoir le long de nos chemins des arbres fruitiers plutôt que des peupliers. Pour certaines routes, et notamment pour les routes vicinales, le peu de largeur est un obstacle à ces plantations. En effet, pour se conformer à la loi, on ne peut planter à moins de 2 mètres du voisin, soit 4 mètres pour les deux côtés ; il faut laisser une chaussée d'au moins 5 mètres, ce qui réduit la possibilité de ne planter que sur les chemins ayant plus de 8 mètres de largeur ; les routes nationales seules et quelques chemins de grande communication pourraient donc recevoir des arbres fruitiers.

Pour parer à cet inconvénient, M. le Président croit qu'un accord pourrait intervenir entre les Ponts et Chaussées et les propriétaires riverains de la route. Ces propriétaires seraient autorisés à planter à limite d'héritage au lieu de se mettre à deux mètres de la route ; ils devraient, pour jouir de cette faculté, prendre l'obligation de verser une redevance annuelle et par pied d'arbre dans la caisse des Ponts et Chaussées. De cette manière, les deux intérêts seraient conciliés et l'on pourrait planter tous les chemins vicinaux, ce qui ne se fait pas actuellement ; car, d'un côté, les routes ne sont pas assez

larges pour permettre aux communes ces plantations, et, de l'autre, les propriétaires ne veulent pas mettre des arbres à deux mètres dans leurs terres, ce qui est très gênant pour la culture.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Vice-Secrétaire,
LÉON ROLAND.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Traité de Commerce avec l'Amérique.

La Société d'Agriculture de Senlis (Oise), dans sa séance du 11 juillet 1899, a pris la délibération suivante :

La Société d'Agriculture de Senlis,

En présence des négociations poursuivies par le Gouvernement des États-Unis de l'Amérique du Nord pour obtenir soit un traité de commerce, soit une réduction de notre tarif général ;

Considérant que le Gouvernement américain a toujours mis une sorte de férocité à défendre le travail, l'industrie et l'agriculture de ses nationaux ;

Considérant que les droits de douane établis en France ont eu pour but et pour effet de maintenir au même niveau le travail agricole et industriel et le taux des salaires des ouvriers des campagnes et des villes ;

Considérant qu'une atteinte quelconque à ces droits diminuerait à la fin la quantité du travail et le taux des salaires ;

Considérant qu'à plusieurs reprises les droits de douane sur les blés et autres céréales ont été diminués, mais qu'une nécessité impérieuse les a fait rétablir au taux auquel ils étaient précédemment taxés ;

Considérant qu'il en serait de même pour les animaux et les viandes, y compris les lards salés et les conserves, qu'à plusieurs reprises le Parlement en a relevé les droits et réclamé et obtenu des Ministères de la Guerre et de la Marine que les conserves de viande seraient fabriquées en France, avec des bestiaux français ;

Considérant que les bas prix du blé et de la viande ne peuvent donner aucun prétexte à une introduction de produits étrangers ;

Emet le vœu qu'aucune atteinte dans le sens d'une réduction ne soit portée aux tarifs de douane qui nous régissent,

Et prie Monsieur le Ministre de l'Agriculture de défendre énergiquement les droits de nos cultivateurs et de nos ouvriers, et de refuser de les sacrifier en tout ou en partie aux intérêts des Américains.

Ce vœu a été transmis à M. le Ministre de l'Agriculture, aux députés de l'arrondissement et aux diverses Sociétés avec lesquelles la Société d'agriculture est en communication.

Champs d'expériences de l'Ecole communale de Verneuil.

Blé Champlan et Standup.

Désignation.	Composition de l'engrais.	Valeur dudit engrais.	Rendement.		Rendement à l'hect.		Excédent dû à l'engrais.		Valeur dudit excédent à l'h ^{re} .		Valeur de la récolte à l'h ^{re} .	
			Grain.	Paille.	Grain.	Paille.	Grain.	Paille.	Grain.	Paille.	Grain.	Paille.
Témoin (1 are).	»	»	8 ^k	14 ^k	800 ^k	1400 ^k	»	»	»	»	160 ^f 00	42 ^f 00
Engrais complet (3 ares).	Superph. 10	0 ^f 60	} 3 ^f 85	127 ^k	2540 ^k	5060 ^k	4740 ^k	3660 ^k	348 ^f 00	109 ^f 80	508 ^f 00	151 ^f 80
	Sulf. de pot. 40	2,00										
	Sulf. d'amm. 2,5	0,65										
	Nit. de soude 2,5	0,50										
	Plâtre 10	0,40										

Semé le 3 novembre 1898. — Récolte le 19 juillet 1899. — Battage le 12 septembre 1899.

Pommes de terre Saucisses.

Désignation.	Composition de l'engrais.	Valeur dudit engrais.	Rendement en kilog.	Rendement à l'hectare.	Valeur à l'hect ^{re} à 6 fr. le q ^l .	Excédent dû à l'engrais.	Valeur de cet excédent.
Témoin (1 are).	»	»	88 ^k	88 000 ^k	528 ^f 00	»	»
Engrais complet (3 ares).	Superphosph. . 20	4 ^f 00	} 7 ^f 75	839 ^k	16.780 ^k	4006 ^f 80	7980 ^k 00
	Nitr. de potas. 45	6,60					
	Plâtre 15	0,15					

Planté le 12 avril 1899. — Récolté le 26 septembre 1899.

Betteraves à sucre.

Désignation.	Composition de l'engrais.	Valeur dudit engrais.	Densité.	Poids net.	Poids net à l'hectare.	Valeur à l'hectare.	Différence due à l'engrais.	Valeur de cet excédent.
Témoin (1 a. 60).	»	»	7°2	315	49.687 ^k	543 ^f	»	»
Engrais complet (5 ares).	Superphosph. 20 Sulf. de potas. 40 Sulf. d'amm. 10 Nitr. de soude. 45	8 ^f 60	7°2	2223	44.260 ^k	4227 ^f	24.773 ^k	684 ^f

Betteraves fourragères.

Désignation.	Composition de l'engrais.	Valeur de l'engrais.	Poids net.	Poids à l'hectare.	Valeur à l'hec. are.	Observations.
Témoin (25 mq).	»	»	70 ^k	44.000 ^k	280 ^f	»
Engrais incomplet (25 mq).	Plâtre 3 ^k	0 ^f 03	75 ^k	45.000 ^k	300 ^f	»
Engrais incomplet (50 mq).	Scories 3 ^k	0 ^f 15	160 ^k	32.000 ^k	620 ^f	»
Engrais incomplet (50 mq).	Scories 3 ^k Nit. de soude. 0,5	0 ^f 25	235 ^k	47.000 ^k	940 ^f	»
Engrais complet.	Scories 3 ^k Sulf. d. potas. 4 Nitrate. 0,5	0 ^f 45	225 ^k	45.000 ^k	900 ^f	La levée a été mauvaise dans ce carré; sans cela le rendement eût été double.

L'Instituteur de Verneuil,
SOREL.

L'Alcool dénaturé.

Le Syndicat de la Distillerie agricole demande à la Société d'agriculture de Senlis de vouloir bien s'associer aux vœux suivants :

Considérant que l'emploi industriel de l'alcool, pour le chauffage, l'éclairage et la force motrice, s'impose surtout au point de vue national ; que nous devons à bref délai remplacer, autant que possible, le pétrole, produit étranger, par l'alcool, produit français ;

Que le développement de l'emploi industriel de l'alcool est appelé à favoriser en France la prospérité de l'agriculture, la production des céréales étant intimement liée à celle des plantes sarclées, betteraves, pommes de terre, etc. ;

Qu'il est reconnu unanimement, même par les plus hostiles et les plus prévenus :

Que l'éclairage à l'alcool serait préférable à l'éclairage au pétrole, n'était la différence de prix ; que, sans chercher à remplacer le pétrole par l'alcool dans tous les usages, et surtout dans l'éclairage modeste, parcimonieux et à très bon marché, il est du moins possible de remplacer le pétrole par l'alcool dans toutes les applications où la question économie stricte n'est pas la question primordiale ;

Qu'il est absolument démontré :

Que l'alcool dénaturé, débarrassé de tous les frais accessoires inutiles qui viennent le grever de par l'Administration, pourrait être vendu au même prix et, par conséquent, concurrencer le pétrole ;

Que les seuls obstacles à la rapide diffusion de l'alcool de chauffage, d'éclairage et de force motrice, sont les exigences administratives, les règlements, les frais de dénaturation, les frais accessoires,

Formule les réclamations suivantes :

1° Remplacement du dénaturant actuel, dont la quantité et le prix grevent inutilement la valeur de l'hectolitre d'alcool d'une augmentation de plus de 10 francs, par un dénaturant moins coûteux, bien que présentant la même sécurité contre une régénération de l'alcool dénaturé, et donnant ainsi toutes garanties à l'Administration ;

Il serait nécessaire que ce dénaturant possédât un pouvoir calorique élevé, et que le prix de la dénaturation n'excédât pas 2 fr. 50 par hectolitre ;

2° Répression énergique de toute tentative de régénération de l'alcool dénaturé ou de la vente d'alcool régénéré ;

3° Suppression de la coloration au vert-malachite, dont le principal inconvénient est d'attaquer les métaux des lampes ou moteurs, et de produire des dépôts qui nuisent à l'éclairage et au fonctionnement des appareils; cette coloration ne contribue en rien au pouvoir dénaturant;

4° Suppression du droit d'analyse fixé à 0 fr. 80 par hectolitre, quelle que soit la quantité d'alcool dénaturé à chaque opération;

5° Suppression du droit de dénaturation de 3 francs, et son remplacement par un droit de statistique de 0 fr. 25 par hectolitre;

6° Abaissement de 20 hectolitres à 1 hectolitre, de la quantité minimum sur laquelle doit porter la dénaturation, afin de faciliter la dénaturation aux distilleries agricoles opérant sur leurs propres flegmes non rectifiés;

7° Autorisation de dénaturer l'alcool à tous degrés au dessus de 90 0/0 en volume;

8° Adjonction aux différentes Commissions officielles, chargées de l'étude des questions relatives aux emplois industriels de l'alcool, de distillateurs et de négociants en alcools, ou de savants ou ingénieurs désignés par les Syndicats professionnels.

Et c'est au nom de l'Agriculture française tout entière que le Syndicat de la Distillerie agricole vous prie de bien vouloir appuyer, par un acte de confraternité, les revendications ci-dessus énoncées, et vous aurez ainsi contribué à augmenter les ressources, et par conséquent la richesse de notre pays.

Variations des Prix du Blé.

On sait, et le fait a été rappelé par M. Méline devant la commission permanente du conseil supérieur de l'agriculture, que la loi sur les warrants agricoles a été faite pour donner aux cultivateurs le moyen d'attendre, afin de vendre leurs produits, le moment où les marchés sont moins garnis qu'après les récoltes. L'efficacité de cette mesure n'a été mise en doute par personne au moment où elle a été prise; mais elle est critiquée par quelques-uns aujourd'hui, du moins en ce qui concerne le blé, alors qu'elle est, au contraire, plus réelle peut-être, pour ce produit que pour tout autre.

Le warrantage peut-il constituer, dans l'état actuel des choses, un moyen de conjurer la baisse des prix, ruineuse pour le cultivateur? C'est ce qu'il s'agit de rechercher. On doit, pour arriver à une conclusion, se livrer à un examen approfondi des faits qui se sont succédé pendant une assez longue

période d'années. C'est le seul moyen de dégager un renseignement exact, qui soit autre chose qu'une vue de l'esprit.

Dans l'espèce, il n'y a pas d'autre moyen d'investigation que la recherche des variations subies par le prix du blé au cours de l'année. On peut, en prenant comme base les prix moyens généraux du blé sur l'ensemble des marchés français publiés chaque semaine, établir, par un calcul long, mais relativement facile, les prix moyens, pendant une série d'années, pour deux périodes de chacune de ces années. On peut obtenir ainsi le prix moyen du blé en France pendant le premier semestre (septembre à février) qui suit la moisson, et pendant le deuxième semestre (mars à août) qui précède la moisson suivante.

Je me suis livré à ce travail aride, mais je ne m'en repens pas ; car j'y ai trouvé des comparaisons vraiment instructives. Partant des prix moyens hebdomadaires du blé en France, publiés dans le *Journal de l'Agriculture*, j'ai pu établir, pour la période qui a couru depuis septembre 1872 jusqu'à août dernier, c'est-à-dire pour vingt-sept années, les prix mensuels du blé, puis les prix semestriels, en suivant la répartition indiquée plus haut pour chaque campagne annuelle.

Je ferai grâce aux lecteurs de la *République française* d'une longue nomenclature de chiffres ; je ne considérerai même que la période des quinze dernières années, parce que c'est d'une part celle dans laquelle la concurrence des autres pays a joué un rôle considérable, et d'autre part, celle durant laquelle s'est accomplie l'évolution que l'on sait dans la culture du blé.

Si, pendant cette période de quinze années, on compare les prix moyens du blé pendant les deux semestres de chaque campagne, on constate que, neuf fois sur quinze, le prix du deuxième semestre a été notablement supérieur à celui du premier ; c'est seulement dans six années, ou plus exactement dans cinq (l'écart étant presque insignifiant dans le sixième cas), que le phénomène inverse s'est produit.

Au premier abord, il ne paraît pas qu'on puisse tirer de ce fait une conclusion sérieuse. Un relèvement de prix qui ne se produit que deux fois sur trois ne semble pas devoir constituer une règle sur laquelle on puisse s'appuyer pour déduire un raisonnement. On ne saurait donc, dira-t-on, en tirer une conclusion autorisée.

Mais ces faits s'éclairent d'un jour tout à fait nouveau, quand on rapproche la marche des prix de l'importance plus ou moins grande de la récolte à laquelle ils correspondent. On constate alors que le même phénomène se produit invariablement. Dans toutes les années où la récolte a été bonne, les prix de vente du deuxième semestre ont été supérieurs à ceux du

premier semestre. C'est un fait constant qu'on explique d'ailleurs facilement : l'offre est, dans ce cas, toujours plus considérable immédiatement après la moisson que quelques mois plus tard.

Les écarts de prix, dans ces circonstances, sont toujours très nets ; ils sont parfois considérables, car, dans quelques années, ils ont atteint 2 fr. 50 à 3 fr. par quintal métrique. Si l'on part de cette moyenne approximative que la consommation absorbe environ 7 millions de quintaux par mois, on arrive à ce résultat, que, dans de semblables circonstances, la différence entre les prix correspond de 100 à 125 millions de francs. C'est un chiffre qui n'est pas à dédaigner.

Au contraire, après les moissons mauvaises ou médiocres, les prix du premier semestre sont toujours supérieurs à ceux du deuxième semestre. La différence, qui est en raison du déficit, est toujours beaucoup plus faible que dans le cas précédent. Il n'y a eu d'exception que pour la néfaste année 1891 ; dans laquelle cette différence a atteint 1 fr. 70 par quintal métrique. La cause de la faiblesse de cet écart apparaît immédiatement : les importations étrangères arrivent bientôt, en cas de déficit, à niveler les prix

Le fait que les prix se relèvent toujours, dans le deuxième semestre des campagnes qui suivent une bonne récolte, a cependant subi une exception et c'est dans la dernière campagne 1898-99, que cette exception s'est produite. Le prix moyen général pour la France a été de 21 fr. 39 pour le premier semestre et 19 fr. 97 pour le deuxième ; il y a eu une baisse de 1 fr. 42. Cette exception ne saurait infirmer notre raisonnement.

En effet, tous ceux qui sont au courant des mouvements commerciaux de cette année savent qu'après la moisson de 1898 les cours se sont relevés durant l'hiver et qu'ils se sont ensuite maintenus, sans variations importantes, jusqu'à la fin du printemps ; c'est seulement à ce moment qu'ils ont commencé à subir la baisse qui est arrivée à un effondrement. On sait aussi quelles ont été les causes de ce mouvement.

Les importations étrangères ont été à peu près nulles ; mais les agriculteurs avaient eu la sagesse de suivre les conseils qui leur avaient été donnés après la moisson. Ils avaient réduit leurs offres dans des proportions très sensibles, et ils avaient entravé la spéculation à la baisse. A la fin du printemps, en présence d'une récolte qui s'annonçait comme bonne, et d'évaluations de rendement exagérées que certains répandaient à plaisir, ils ont été pris de panique, et l'exagération des offres a provoqué la baisse. On se mettait ainsi dans les plus mauvaises conditions pour aborder la nouvelle campagne.

Cette exception ne devient-elle pas, quand on examine rigoureusement les

Variations semestrielles du Prix du Blé de 1872 à 1899.

Ces moyennes ont été évaluées d'après les prix généraux des marchés de France publiés chaque semaine dans le *Journal de l'Agriculture*.

On a mis en regard le montant des récoltes (d'après les statistiques du ministère de l'agriculture) correspondant à chaque campagne commerciale, et on a indiqué les variations du tarif douanier. Les prix sont ceux du quintal métrique.

1 ^{er} SEMESTRE (sept -fév.)		2 ^e SEMESTRE (mars-août)		Différ. en faveur du 2 ^e semestre	HECTOLITRES (Millions)	QUINTAUX METRIQUES (Millions)
1872-73....	28 33	32 33	+ 4.00	1872.....	120.8	
1873-74....	36 80	36 08	- 0 72	1873.	81.9	
1874-75....	25.62	25.24	- 0.38	1874.....	133.1	
1875-76....	26.01	26.93	+ 0.92	1875.....	100.6	
1876-77....	25 74	30.44	+ 4.70	1876.....	95.4	
1877-78....	30.75	30.69	- 0.06	1877.....	100.1	
1878-79....	27.94	27.78	- 0.16	1878.....	95.2	
1879-80....	30.92	31.36	+ 0.44	1879.....	79.3	59.9
1880-81....	27.99	28.53	+ 0 54	1880.....	99.4	75.5
1881-82....	30.37	30 01	- 0 36	1881.....	96.8	75.7
1882-83....	25 43	24 85	- 0.58	1882.....	122.1	93.4
1883 84....	24.41	23 79	- 0.68	1883.....	103.7	79.2
1884-85....	20.92	22.14	+ 1 22	1884.	114.2	88.2
1885-86....	21 48	21.94	+ 0.46	1885.	109.9	85.2 Loi du 28 mars 1885 (Tarif douanier = 3 fr.)
1886-87....	21.59	24.52	+ 2 93	1886.....	107.3	82.3
1887-88....	22.86	24.00	+ 1.14	1887.	112.4	87.1 Loi du 29 mars 1887 (Tarif douanier = 5 fr.)
1888-89....	24 56	24.02	- 0.54	1888.....	98.7	74.9
1889-90....	23.60	25.37	+ 1.77	1889.....	108.3	83.2
1890-91....	24.68	27.36	+ 2.68	1890.....	116 9	89.7
1891-92. . .	26.14	24.36	- 1.78	1891.....	77.2	58.5 Loi du 3 juillet 1891 (Tarif douanier = 3 fr.)
1892-93....	21.83	21.24	- 0.59	1892.....	109.5	84.5 1 ^{er} juin 1892 (Retour au tarif de 5 francs)
1893-94....	20.35	19 94	- 0.41	1893.....	97.8	75.6
1894-95....	17.58	18.37	+ 0.79	1894.....	122.4	93.6 Loi du 27 févr. 1894 (Tarif douanier = 7 fr.)
1895-96 . . .	18.26	18.62	+ 0.36	1895.....	119 9	92 4
1896-97....	20.02	22.55	+ 0.53	1896	119.7	92.6
1897-98....	28.33	28.08	- 0.25	1897.....	86.9	65.9
1898-99....	21.39	19.97	- 1.42	1898.	128.1	99.3 Suspension de tarif (4 mai au 30 juin)
1899-1900..				1899(provis.)	129.0	99.7

faits, la confirmation même de ce que nous disions plus haut? Ne porte-t-elle pas son enseignement? La conclusion ne ressort-elle pas, avec la clarté de l'évidence, de tous les faits qui se sont déroulés?

L'organisation commerciale de l'agriculture, on ne saurait trop le répéter, est encore dans l'enfance. Isolés, les agriculteurs ne peuvent pas lutter contre la mauvaise fortune; mais les associations agricoles peuvent réaliser pour eux l'effort vigoureux que les circonstances leur imposent. Qu'elles s'inspirent des lois qui ont été faites pour elles et elles arriveront certainement au but.

HENRY SAGNIER.

(*République française.*)

Destruction des Sanves et des Ravenelles.

Pensant que cette question peut avoir quelque intérêt pour notre Société d'agriculture, je prends la liberté de vous envoyer le résultat des expériences que nous avons faites, mon fils et moi, au printemps dernier, pour la destruction des sanves et des ravenelles.

Nous nous sommes servis de deux pulvérisateurs Vigouroux, de Nîmes, à grand travail. Ces instruments, d'une contenance de 400 litres, ont fonctionné avec la plus grande régularité.

Nous avons employé le nitrate de cuivre, le sulfate de cuivre et le sulfate de fer.

Employé à 2 litres et demi (3 kilog. 300 gr. environ) par 100 litres d'eau, et à raison de 400 litres du mélange par hectare, le nitrate de cuivre a donné de bons résultats. La dépense a été de 14 fr. 60 à l'hectare, y compris les frais d'épandage et d'approvisionnement d'eau. Dans certaines parties où les sanves étaient plus serrées et plus fortes, nous avons mis double dose à l'hectare, c'est-à-dire 800 litres du même mélange; la dépense a été de 25 fr. 25 à l'hectare. Dans les deux cas, nous avons obtenu un bon résultat, c'est à peine si quelques sanves ont échappé à la destruction. L'avoine n'a pas souffert, sa végétation n'a pas été sensiblement retardée, et à la récolte on ne voyait aucune différence entre les parties pulvérisées et celles qui ne l'étaient pas. L'effet de la pulvérisation a été visible dans les vingt-quatre heures et l'effet complet dans les huit jours.

Le sulfate de cuivre a été employé à la dose de 4 kilog. 1/2 à 4 kilog. pour 100 litres d'eau, et à raison de 800 litres du mélange par hectare. La dépense a été 31 fr. 50 et 34 fr. 20 à l'hectare. Si l'effet de la pulvérisation s'est fait

sentir moins vivement qu'avec le nitrate de cuivre, il a été tout aussi efficace; peut-être même la destruction des sanves a-t-elle été plus complète, l'avoine n'a pas souffert, la végétation peu retardée.

Un de nos voisins a fait l'essai du sulfate de fer à la dose de 15 kilog. et 18 kilog. pour 100 litres d'eau, et à raison de 800 litres du mélange à l'hectare. La dépense a été de 11 fr. 50 à 12 fr. 50. La destruction n'a pas été complète, bien que le résultat ait été bon. Le résultat eût été plus concluant si on eût employé 25 kilog. pour 100 litres d'eau. La végétation de l'avoine a été sensiblement retardée; cependant à la récolte on ne constatait pas de retard.

Sur cinq ares de terre où il y avait eu un dépôt de terre et de poussières de machine à battre, et où les sanves avaient atteint une hauteur de 0^m60 et étaient très fortes, nous avons employé le nitrate de cuivre à raison de 40 litres ou 52 kilog., et 1.600 litres d'eau. Malgré ce fort dosage, l'avoine n'a nullement souffert et la destruction des sanves a été radicale.

Les ravenelles blanches n'ont pas été détruites, quelques-unes seulement ont disparu, mais leur végétation a été retardée et beaucoup n'ont pas produit de graines.

Pour que l'opération ait chance de réussite, il ne faut pas que les sanves soient abritées par les récoltes de blé ou d'avoine. Le meilleur moment semble être celui où la sanve a six ou huit feuilles, alors que la feuille n'est plus gommée et commence à devenir rugueuse et où le bouton de la fleur apparaît.

La rosée du matin ou les pluies qui ont précédé l'opération ne semblent pas avoir eu d'influence sur le résultat; mais il n'en est pas de même lorsque les pluies succèdent à la pulvérisation.

Dans les différents prix indiqués comme dépense à l'hectare, ne figurent pas les prix d'achat et d'amortissement des pulvérisateurs.

Il semble résulter de ces expériences que l'emploi du nitrate de cuivre (ou du produit ainsi désigné), à la dose de 10 litres à l'hectare, serait préférable à l'emploi du sulfate de cuivre et du sulfate de fer, et que les récoltes seraient moins exposées à souffrir de la pulvérisation. Son emploi est aussi plus facile.

LEMOINE.

Nécrologie.

Le chef d'une grande famille agricole, qui occupe dans l'arrondissement de Senlis une si large place, M. Constant Moquet, ancien conseiller général, s'est éteint à Brégy, le 19 octobre dernier. M. Moquet était la bienveillance même. Ses rapports avec tous ceux qui l'ont connu étaient empreints de la plus parfaite courtoisie. Ses idées en agriculture étaient sages. Il aimait les champs, qu'il avait cultivés pendant sa longue existence ; il aimait ses amis franchement, sincèrement, et tous ceux qui servent avec dévouement la grande cause agricole.

Des sympathies unanimes entouraient sa vieillesse. Dans un temps où l'indépendance du cœur se donne libre cours, pour réunir tant d'amitiés il faut avoir été profondément bon. C'est le plus bel éloge que peuvent faire du très regretté et très distingué membre du Bureau de la Société d'agriculture tous ses collègues, qui aimaient à se reposer sur son dévouement si absolu et si éclairé.

M. Léon Martin, président, a représenté la Société à son inhumation, et a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Lorsque la mort vient enlever à sa famille et à ses amis, un homme qui pendant sa longue carrière a tenu une grande place dans son pays, il me semble que c'est leur apporter un peu de consolation que dire en quelques mots les actions qui l'ont distingué et qui resteront le patrimoine d'honneur de ses enfants.

M. Constant Moquet est né au commencement de ce siècle, si près de finir. Il appartenait à cette forte race de paysan français qui, après la Révolution, ont embrassé la terre d'un si violent amour et ont développé dans la culture du sol une énergie indomptable.

Alors que cette plaine était à peine cultivée sur quelques points isolés, alors qu'elle était occupée encore en grande partie par les landes et les jachères, M. Moquet fut à la tête de ceux qui ont soumis à la charrue jusqu'au dernier sillon ; les étendues vagues sont devenues de magnifiques prairies artificielles, la culture du blé a été perfectionnée et améliorée ; les troupeaux ont été transformés, puis est venue la culture de la betterave à sucre avec ses progrès incessants. De sorte qu'aujourd'hui la plaine est devenue un immense jardin où la verdure des racines se mêle aux fleurs éclatantes des trèfles et des sainfoins et aux épis dorés des moissons.

C'est au travail opiniâtre de cette vaillante race de cultivateurs, c'est à leur science approfondie de la culture du sol que sont dus tous ces progrès ; c'est de son légendaire bas de laine que sont sortis, je ne dis pas les millions, mais les milliards

indispensables au développement de l'industrie et à la construction des chemins de fer, les milliards qu'a exigé la rançon de nos malheurs ; c'est de sa simplicité et de ses économies que sont faites les magnificences de nos palais et de nos expositions.

M. Constant Moquet, du commencement à la fin de sa longue carrière, a été le premier dans cette phalange de cultivateurs. Par son âpreté au travail, par son intelligence de tous les progrès, il avait conquis la confiance de tous ceux qui l'entouraient et tous le considéraient comme un maître. Il a été vraiment le représentant le plus vigoureux, le plus hardi comme le plus sage, en un mot le plus éminent de l'agriculture de notre contrée.

Aussi les distinctions ne lui ont pas manqué ; il avait conquis l'estime et l'affection de ses concitoyens, et fut de longues années maire et conseiller général ; il a été successivement chevalier et officier du Mérite agricole, et chevalier de la Légion d'honneur.

La Société d'agriculture lui avait décerné depuis longtemps la prime d'honneur et le comptait comme un des membres les plus distingués de son bureau ; elle n'oubliera pas cette grande figure agricole.

J'offre donc, en son nom, à ses dignes fils et successeurs l'assurance de notre profonde sympathie, et nos regrets bien sincères pour le cultivateur et le père de famille si éminent qu'ils ont perdu.

Le Secrétaire,
LÉON FAUTRAT.

Le Président,
LÉON MARTIN.

Assurances contre la Grêle.

L'ABEILLE

Compagnie A PRIMES FIXES.

La première et la plus importante de toutes les Compagnies Grêle
fonctionnant en France.

A. BONAMY

AGENT GÉNÉRAL DE L'ARRONDISSEMENT

Rue du Châtel, 25, SENLIS (Oise).

M^{ON} ALBARET O.✳, O.M.A.✳

VEUVE ALBARET & G. LEFEBVRE, SUCCESSEURS

Machines à Battre fixes et portatives. — Machines à Vapeur fixes, locomobiles et demi-fixes.

MACHINES AGRICOLES

Ateliers de Construction et Administration à Liancourt-Rantigny (Oise),

Magasin et Bureau à Paris, 9, rue du Louvre (près la Bourse du Commerce),

221 Médailles d'Or

91 Médailles d'Argent — 18 Diplômes d'Honneur et d'Excellence.

MACHINES A VAPEUR FIXES
GÉNÉRATEURS DE TOUS SYSTÈMES
MACHINES A VAPEUR LOCOMOBILES, DEMI-FIXE
CHAUDIÈRES TIMBRÉES A 7 KILOS
MACHINES A VAPEUR VERTICALES
CHAUDIÈRES A BOUILLEURS CROISÉS
MACHINES A BATTRE PORTATIVES DE TOUTES FORCES
MACHINES A BATTRE FIXES
POUR GRANDES, MOYENNES ET PETITES EXPLOITATIONS
MANÈGES FIXES, DEMI-FIXES ET PORTATIFS
MACHINES A BATTRE SPÉCIALES POUR LE MIDI DE LA FRANCE
MOULINS ET CONCASSEURS — BRISE-TOURTEAUX
HACHE-MAIS ET FOURRAGES A ÉLÉVATEUR POUR L'ENSILAGE
LAVEURS — COUPE-RACINES — ÉGRENOIRS DE MAIS
MOISSONNEUSES SIMPLES, COMBINÉES ET LIEUSES
FAUCHEUSES AVEC MOUVEMENT DE PIQUAGE, A 1 ET 2 CHEVAUX
RATEAUX - FANEUSES - SEMOIRS EN LIGNES PERFECTIONNÉS
HACHE-PAILLE DE TOUTES FORCES — COUPE-RACINES
PRESSES A FOURRAGE CONTINU, A HAUTE DENSITE

INSTRUMENTS DE PESAGE

*Ponts à Bascules. — Bascules romaines et au dixième.
Bascules spéciales pour le pesage des Bestiaux.*

Envoi franco, sur demande, des Catalogues illustrés

TABLE DES MATIÈRES

DU 221° NUMÉRO DU BULLETIN

	Pages
Ordre du jour de la Séance du 9 Janvier 1900.....	4
Procès-verbal de la Séance du 10 Octobre 1899.....	4
Traité de Commerce avec l'Amérique.....	5
Champs d'expériences de l'Ecole communale de Verneuil...	6
L'Alcool dénaturé.....	8
Variations des Prix du Blé.....	9
Destruction des Sanves et des Ravenelles.....	13
Nécrologie : M. Constant Moquet.....	15